

**II – Comité économique**

**MISSIONS PRINCIPALES DU COMITÉ ECO**

Tâches liées au développement de l'Observation du Marché (OM)

Code	Tâches	Durée	Contexte	Fondement	Compétence	Priorité	Référence à la Déclaration de Mannheim
II-22-1	<b>Appui aux travaux de l'observation du marché :</b> <b>a) Mettre à disposition des données économiques liées à la navigation intérieure en Europe.</b>	Permanent	Assurer une collecte des données la plus complète possible.	Contrat européen 2022-2024	ECO	I	
	<b>b) Recueillir l'avis et les commentaires du Comité en amont de la publication des différents rapports.</b>		Assurer au maximum une cohérence entre les interprétations formulées dans les rapports d'observation du marché et la position des délégations de la CCNR (et du secteur).				
	<b>c) Faciliter la diffusion des résultats de l'Observation du marché</b>		Assurer une diffusion la plus large possible, y compris via la mise à jour de la liste des destinataires des rapports d'observation du marché. Cela passe notamment par une collaboration étroite avec la chargée de communication au sein du Secrétariat de la CCNR.				
II-22-2	<b>Basses eaux et navigation rhénane : suivi des aspects économiques.</b>	2022 - 2023	Poursuite des travaux concernant les conséquences des étiages sur la navigation du Rhin. À réaliser en coopération avec le Comité de l'infrastructure et de l'environnement en ce qui concerne les aspects liés à l'infrastructure. Présentation d'une étude sur les effets des basses eaux sur les voies navigables flamandes. En coopération avec IEN et le groupe de correspondance pertinent, au cours du second semestre de l'année 2022, sera organisé un atelier d'experts consacré aux basses eaux.	ECO (18) 41 ECO (25) m point 7	ECO IEN	I	

Code	Tâches	Durée	Contexte	Fondement	Compétence	Priorité	Référence à la Déclaration de Mannheim
II-22-3	<b>Evaluation et mise en œuvre des propositions développées dans le cadre de l'étude de la CCNR pour le financement de la transition du secteur vers une navigation intérieure zéro-émission.</b>	2022 - 2023	Poursuite des travaux concernant l'évaluation des conclusions de l'étude et la mise en œuvre des propositions développées. Lien avec le projet PLATINA3 assuré notamment par l'intermédiaire d'un groupe de correspondance dédié.	Déclaration de Mannheim, point 4	ECO en collaboration avec les autres Comités	I	→ 4.2
III-22-4	<b>Appui à la mise en œuvre des mesures proposées dans le plan de mise en œuvre de la feuille de route de la CCNR</b>	2022 - 2023	Dans le cadre de ses compétences, le Comité contribue à la mise en œuvre de la feuille de route de la CCNR, en coordination avec les autres Comités concernés et en relation avec l'étude de la CCNR sur le financement de la transition énergétique de la navigation intérieure européenne. Il élabore des propositions pour la coordination des activités de la CCNR en vue de la mise en œuvre des objectifs de la Déclaration de Mannheim dans le domaine économique.	Déclaration de Mannheim, point 4	ECO en collaboration avec les autres Comités	I	→ 4.1
II-22-5	<b>Mise en place d'un système de label pour la protection de l'environnement et du climat dans la navigation intérieure</b>	2022 - 2023	Mise en place d'un système de label international en plusieurs étapes : identification des critères de conception, de la méthodologie de mesure des émissions (d'abord simple puis plus élaborée), des aspects relatifs à sa mise en œuvre, lien avec tous les acteurs impliqués Lien avec le projet PLATINA3, notamment par le biais d'un groupe de correspondance dédié	ECO (21) 35 interne	ECO en collaboration avec le Comité RV	I	
II-22-6	<b>Suivi des travaux dans le cadre du Corridor Rhin-Alpes et analyse des plans de travail.</b>	Permanent	Travaux engagés depuis 2017. Assurer la présence de la navigation intérieure au sein des discussions du corridor. Etat des lieux à prévoir pour chaque réunion du Comité. En coopération avec IEN (pour les aspects liés à l'infrastructure).	ECO (17) 24 ECO (19) 7	ECO	I	→ 2.1

Code	Tâches	Durée	Contexte	Fondement	Compétence	Priorité	Référence à la Déclaration de Mannheim
II-22-7	<b>Fiscalité énergétique (révision de la directive 2003/96/CE) et impact sur la navigation intérieure</b>	2022 - 2023	En étroite collaboration avec le Comité DF, analyse de l'impact de la révision de cette directive sur le fluvial et la CCNR. Permettre une approche coordonnée au sein de la CCNR.	ECO (19) interne	ECO DF	I	
II-22-8	<b>Identification des barrières à et des leviers pour une meilleure intégration de la navigation intérieure dans les chaînes logistiques numériques et multimodales</b>	2023	Avec le soutien des délégations, préparation d'un document sur : - les raisons poussant les chargeurs à choisir ou non la navigation intérieure par rapport à d'autres modes ; - les barrières à et les leviers pour l'intégration de la navigation intérieure dans les chaînes logistiques numériques et multimodales. Synergies avec le projet PLATINA3. Intervention de porteurs de projets pertinents dans le cadre des réunions du Comité Organisation (à confirmer) d'un atelier sur ce thème.	Déclaration de Mannheim, point 6	ECO Avec le soutien d'autres Comités	I	→ 6.3
II-22-9	<b>Identification des pistes d'amélioration et des projets en cours pour un chargement/déchargement plus rapide et efficace des cargaisons de bateaux de navigation intérieure dans les ports maritimes</b>	2022	Note d'analyse portant sur l'état des lieux et les pistes d'amélioration existantes. Intervention de porteurs de projets pertinents dans le cadre des réunions du Comité. Organisation (à confirmer) d'un atelier sur ce thème.	Déclaration de Mannheim, point 6	ECO	I	→ 6.2

<p>II-22-10</p>	<p><b>Promouvoir les intérêts de la navigation intérieure, notamment rhénane dans les discussions relatives à la politique de l'UE ayant un impact économique important sur la navigation intérieure en favorisant la coordination entre les délégations, et le cas échéant, les parties prenantes</b></p> <p><i>Ce travail pourra notamment porter sur la politique climatique, l'accès au financement public et privé, les aides d'Etat, le transport combiné, la taxonomie.</i></p>	<p>Permanent</p>	<p>Identifier les évolutions de la politique européenne ayant un impact économique important sur le transport fluvial.</p> <p>Le cas échéant, préparer une note d'analyse et développer un argumentaire relatif à ces évolutions.</p> <p>Diffusion de cet argumentaire par les délégations et/ou le Secrétariat auprès des instances pertinentes.</p> <p>Permettre une approche coordonnée au sein de la CCNR et porter la voix du fluvial.</p>	<p>Sur proposition des délégations ou du Secrétariat.</p>	<p>ECO en collaboration avec les autres Comités</p>	<p>I</p>	<p>→ 6.1 et 6.4</p>
<p>II-22-11</p>	<p><b>Invitation d'intervenants extérieurs pour présenter des projets ou des études en lien avec le Comité ECO (transition énergétique, financement, projets innovants)</b></p>	<p>Permanent</p>	<p>Permettre à un acteur extérieur d'effectuer une présentation en lien avec les activités du Comité ECO dans le but d'acquérir de l'expérience en matière d'innovation dans le secteur de la navigation intérieure, notamment en relation avec les aspects climatique et énergétique et son financement.</p> <p>Maintenir la possibilité d'assurer une collaboration avec le monde universitaire.</p>	<p>Sur invitation des délégations</p>	<p>ECO</p>	<p>II</p>	